

DE VIOLENCES CONJUGALES

Conflit qui dure dans le couple ?

Gestion de la colère difficile ?

Peur de devenir violent ?

Des mots... des gestes...

PARLONS-EN

Notre équipe
de travailleurs sociaux
et de psychologues
vous accueille
en toute confidentialité.

Contactez-nous

Centre de suivi et de prise en charge
des auteur(e)s de violences conjugales
(CPCA)

89 Avenue de Colmar,
67100 STRASBOURG
03 88 22 71 60

accueil.cPCA@arsea.fr

Les violences conjugales, c'est quoi ?

Violences psychologiques et morales
(harcèlement moral, insultes, menaces)

Violences physiques
(coups et blessures)

Violences sexuelles
(viol, attouchements; il peut y avoir viol même en cas de mariage ou de Pacs)

Violences économiques
(privation de ressources financières et maintien dans la dépendance)

Violences administratives
(confiscation ou destruction des documents administratifs personnels ou du couple bloquant ainsi l'autre partenaire dans ses démarches. (document d'identité, carte vitale, livret de famille, bulletin de salaire))

Il y a violence conjugale lorsque la victime et l'auteur(e) sont dans une relation sentimentale (concubins, mariés ou pacsés). Les faits sont également punis, même si le couple est séparé, divorcé ou a rompu son Pacs.

Le CPCA propose un accompagnement psychologique et social pour toute personne ayant commis des violences à l'égard de son/sa conjoint(e) ou se sentant capable d'en commettre.